

<http://calculatice.ac-lille.fr>

## Règlement général des rallyes calcul@TICE

**Les enseignants sont invités à consulter les informations sur le site <http://calculatice.ac-lille.fr>, ainsi que le présent règlement.**

### Article 1 - Objet du rallye calcul mental « calcul@TICE »

- Le Directeur académique des services départementaux de l'Éducation Nationale du Nord organise cinq rallyes de calcul mental en ligne. Il en confie l'organisation au groupe « calcul@TICE » travaillant sous son autorité.

- Le concours consiste à répondre (sans papier ni crayon) à des situations de calcul mental mettant en jeu des compétences à maîtriser à la fin de chacun des niveaux des classes concernées de l'école ou du collège.

- le rallye 1 (CP)
- le rallye 2 (CE1)
- le rallye 3 (CE2)
- le rallye 4 (CM1)
- le rallye 5 (CM2/6<sup>ème</sup>)
- le rallye 8 (3<sup>ème</sup>)
- les enseignants des classes de SEGPA choisissent le rallye auquel ils souhaitent participer selon le niveau de leurs élèves.

Ces rallyes sont libres et gratuits. Ils seront accessibles sur le site « calcul@TICE » :

<http://calculatice.ac-lille.fr>

### Article 2 - Partenariat

Pour l'organisation des rallyes, le groupe « calcul@TICE » accepte les aides de partenaires dont la raison sociale et l'activité sont susceptibles d'avoir un lien avec l'objet des dits rallyes.

### Article 3 - Conditions d'inscription

Pour participer, il faut remplir 2 conditions :

1. L'inscription engage les classes entières  
Remarque : Les classes de CM2 et de 6<sup>ème</sup> sont invitées à constituer un seul groupe (dans le cadre de la liaison école – collège) et à s'inscrire comme une seule classe : chaque élève de CM2 sera associé à un élève de 6<sup>ème</sup> en cohérence avec les effectifs respectifs.
2. Le responsable de la classe est un enseignant :
  - Il sera le responsable de la classe engagée pour toute la durée du rallye « calcul@TICE »
  - Il remplira le formulaire d'inscription
  - Il sera le seul interlocuteur officiel et identifiable (l'anonymat de chaque élève est à garantir par l'enseignant)

#### Précision importante :

- Sauf cas particulier (contraintes sanitaires ou autre), chaque rallye s'effectue par groupe de deux élèves. Lors de l'inscription, chaque groupe de deux élèves sera identifié par un pseudonyme.

### Article 4 - Modalités d'inscription

- Le site <http://calculatice.ac-lille.fr> de la DSDEN du Nord diffuse les informations concernant le rallye.

- Les inscriptions seront prises durant les mois de JANVIER et FEVRIER pour l'année en cours. Pour cela, un formulaire électronique est présent sur le site « calcul@TICE »

- Les noms d'utilisateur et mots de passe permettant au responsable de la classe et aux élèves d'accéder au rallye choisi seront envoyés par courrier électronique à l'adresse de l'établissement concerné ainsi qu'à l'adresse personnelle de l'enseignant responsable de l'inscription.

Ce courrier est la seule attestation de l'enregistrement de l'inscription, il est donc vivement conseillé de l'imprimer ; sur ce document figurent les identifiants qui seront utiles pour toute la durée du concours (ils sont donc à conserver précieusement).

### Article 5 - Déroulement du rallye.

**Dates (fournies à titre indicatif, les dates peuvent varier d'une année sur l'autre) –** Les numéros de semaine correspondent aux numéros de semaine dans la période concernée, pour la zone ayant ses vacances en dernier.

- rallye 8 : Semaines 1 à 3 de la période 4 (mars)
- rallye 5 : Semaines 2 à 4 de la période 4 (mars – avril / La première ou la seconde semaine du rallye coïncide avec la « Semaine des maths »)
- rallyes 3 et 4 : Semaines 4 à 6 de la période 4 (mars – avril)
- rallyes 1 et 2 : Semaines 3 à 5 de la période 5 (mai – juin)

**Conditions de réalisation :**

- Le rallye se réalise en ligne et par groupe de deux élèves (inscrit sous un pseudonyme – voir plus haut)
- Pour chaque groupe de deux, le rallye se réalise en une seule séquence de 40 à 50 minutes – Cette séquence peut être scindée en cas de nécessité. Le binôme continuera les épreuves là où il en était arrivé.

**Communication des résultats :**

- A l'issue de l'épreuve, chaque groupe de deux élèves est immédiatement informé de ses réussites.
- Par ailleurs, les enseignants inscrits pourront télécharger, à l'issue de la période de passation, un tableau récapitulatif des scores de leur classe comparés aux scores moyens de l'ensemble des concurrents.
- Le score de la classe est fondé sur la moyenne des résultats des différents groupes de 2 élèves.
- Le score de chaque groupe est fondé sur le nombre de réponses exactes.

**Remarque :**

Ces rallyes ne donnent lieu à aucune récompense. Aucun palmarès ne sera communiqué. Chaque enseignant pourra télécharger à l'issue de la période de passation du rallye où il est engagé un diplôme attestant de la participation de ses élèves au rallye et comportant une mention attribuée en fonction du score moyen de la classe.

**Précisions importantes :**

Toute communication (lien "Nous écrire" : [rallye.calculatice@ac-lille.fr](mailto:rallye.calculatice@ac-lille.fr)) doit obligatoirement être accompagnée des identifiants attribués à l'enseignant lors de l'inscription.

Le groupe « calcul@TICE » ne saurait être tenu pour responsable des problèmes techniques qui pourraient se présenter durant le concours, qu'ils se situent au niveau du serveur ou des ordinateurs des participants.

**Article 6 - Acceptation du règlement**

Le présent règlement est exclusivement disponible sur le site « calcul@TICE »

<https://calculatice.ac-lille.fr>

La participation aux rallyes et la réception du courrier électronique de confirmation d'inscription impliquent l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute difficulté d'interprétation et d'application du règlement sera arbitrée par le groupe « calcul@TICE ».

**Article 7 - Droits de « calcul@TICE »**

Le groupe « calcul@TICE » se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler les rallyes si les circonstances l'exigent.

**Article 8 - Droit d'accès et de rectification**

Conformément aux dispositions de l'article de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, l'enseignant responsable de la classe bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant. Aucune information nominative ne sera cédée à des tiers ou conservée à l'issue des rallyes.

**Article 9 – Classes du département du Nord**

Les équipes de calcul@TICE mettrons à l'honneur des groupes de CM2/6<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> méritants du département dont les élèves se seront particulièrement distingués par leur participation et leur performance, en se rendant dans les établissements concernés.

Cette reconnaissance est soutenue par le **Conseil Départemental du Nord**.

Les organisateurs de « calcul@TICE » :

Marion DESMAREST  
Régis LECLERCQ  
Olivier WANTIEZ

Florence MATHURIN  
Laurent HENNEQUART  
Vincent JOLY  
Fabrice MARTIN  
Frédéric MATHIEU  
Bruno MEUNIER

Le Directeur académique des services  
de l'Éducation nationale,  
Directeur des services départementaux  
de l'Éducation Nationale du Nord  
Jean-Yves BESSOL